

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 30 avril 2019
sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents : M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH - Mme Béatrice GNAEDIG - Mme Caroline KIEFFER - M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER - Mme Sandra WILLMANN

Absents excusés : Mme Stéphanie BAUER (avec procuration à M. Eric MULLER) - Mme Simone HARTEK (avec procuration à Mme Béatrice SCHNEIDER) - Mme Elisabeth JAECK (avec procuration à M. Gérard MITTELHAEUSER) - Mme Aniko JUNG (avec procuration à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER) - M. Alain KEITH (avec procuration à Mme Caroline KIEFFER)

Absent non excusé : M. Jean-Luc GWISS

M. le Maire ouvre la séance à 20h10 et salue les personnes présentes.

Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Attribution des marchés de travaux pour la construction du centre technique municipal
3. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** M. Eric MULLER, secrétaire de la présente séance assisté par Mme Michèle KAPFER.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Attribution des marchés de travaux pour la construction du centre technique municipal

Rapporteur : M. Francis WOLF

Le Conseil Municipal a approuvé, par décision du 8 janvier 2019, le projet de construction du Centre Technique Municipal et a validé le montant estimatif des travaux qui a été arrêté à l'issue des études d'APD à 850 000 € HT, hors viabilisation et raccordement.

Le permis de construire a été déposé le 26 octobre 2018. L'architecte a réalisé l'analyse des offres déposées par les entreprises à l'issue de la consultation lancée en mars 2019, et la notification des marchés pourra intervenir début mai 2019 après attribution des lots. Le démarrage des travaux est fixé au mois de juin 2019 et la livraison du bâtiment en décembre 2019.

M. le Maire présente les résultats de la consultation des entreprises, qui a été lancée par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés.

Cette consultation a eu lieu du 1^{er} mars au 1^{er} avril 2019 et comprenait 17 lots :

1. Terrassements - Aménagements extérieurs - Aménagements paysagers
2. Assainissement
3. Gros-œuvre - Dallage
4. Charpente métallique
5. Façades - Couverture - Faux-plafond extérieur
6. Menuiserie extérieure PVC
7. Portes sectionnelles
8. Métallerie
9. Plâtrerie
10. Flocage
11. Carrelage
12. Revêtement de sol souple
13. Menuiserie intérieure bois
14. Peinture
15. Sanitaires - Ventilation
16. Electricité - Courants faibles
17. Installation photovoltaïque

Au vu de la sélection et du classement des offres, il est proposé de retenir les offres jugées économiquement les plus avantageuses appréciées en fonction des critères suivants :

1. Prix des prestations : 50 %
2. Mémoire technique : 50 % décomposé comme suit :
 - a. Note méthodologique : 25 %
 - b. Valeur technique : 15 %
 - c. Sécurité des personnes et garanties produits : 5 %
 - d. Note environnementale : 5 %

Au final, 76 offres ont été remises. Les offres ont été examinées en commission réunie mardi le 23 avril 2019.

L'analyse des offres opérée a permis de conclure que l'offre économiquement la plus avantageuse par lot et au regard des critères déterminés par le pouvoir adjudicateur a été présentée par :

Lots	Nature des travaux	Nombre d'offres déposées	Offre mieux-disante (HT)	Entreprise retenue	
1	Terrassements - Aménagements extérieurs/paysagers	7	127 778,30 €	PONTIGGIA SARL	67727 HOERDT
2	Assainissement	7	73 710,40 €	PONTIGGIA SARL	67727 HOERDT
3	Gros-œuvre - Dallage	3	160 830,68 €	Sté STARK Gilbert	67270 MINVERSHEIM
4	Charpente métallique	7	97 062,00 €	SYSTEME WOLF	67480 LEUTENHEIM
5	Façades - Couverture - Faux-plafond extérieur	2	128 794,41 €	SOCIETE ALSACIENNE D'ETANCHEITE	67405 ILLKIRCH
6	Menuiserie extérieure PVC	4	6 473,43 €	BIEBER PVC	67430 DIEMERINGEN
7	Portes sectionnelles	4	9 367,64 €	BN France 2000 S.à.r.l.	67450 MUNDOLSHEIM
8	Métallerie	5	16 624,65 €	ETABLISSEMENTS MULLER-ROST	68927 WINTZENHEIM
9	Plâtrerie	4	15 383,69 €	ETABLISSEMENTS ROBERT GEISTEL	67120 DUTTLENHEIM
10	Flocage	2	5 375,00 €	ETABLISSEMENTS ROBERT GEISTEL	67120 DUTTLENHEIM
11	Carrelage	1	4 437,52 €	DIPOL	67118 GEISPOLSHEIM
12	Revêtement de sol souple	1	3 813,40 €	JUNGER FILS	67720 HOERDT
13	Menuiserie intérieure bois	4	8 201,40 €	MENUISERIE SCHALCK SARL	67350 NIEDERMODERN
14	Peinture	11	5 422,00 €	PEINTURE DECORATION A.BOEHM	67490 DETTWILLER
15	Sanitaires - Ventilation	3	23 428,60 €	ENERGIE ET TECHNIQUE	67270 HOCHFELDEN
16	Electricité - Courants faibles	7	37 000,00 €	SOVEC NORD ALSACE	67330 BOUXWILLER
17	Installation photovoltaïque	4	84 698,72 €	SOVEC - ENERGIE	67150 HINDISHEIM
		76	808 401,84 €		

Le montant des lots attribués s'élève donc à un montant global de 808 401,84 € HT, alors que l'estimation initiale desdits lots était de 850 000 € HT en phase d'études APD.

Les entreprises de gros-œuvre ont d'ores et déjà fait savoir que le planning de réalisation ne pourra pas être tenu dans les délais impartis du fait de leur charge de travail et de leur difficulté à recruter, le marché étant particulièrement tendu en cette période. L'entreprise STARK propose une variante qui permet de faire baisser le coût des travaux de 15 000 €. Les fondations pourraient être mis en place au mieux début septembre 2019 et les murs béton à partir de mi-octobre 2019.

Le planning global sera impacté avec un décalage d'environ 3 mois. Des avenants pourront être conclus dans la limite de 5 % des travaux en cas d'imprévu et pourront être financés grâce aux économies réalisées.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir retenir la proposition de M. le Maire, telle qu'exposée ci-dessus.

* *
*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer les lots pour les marchés de travaux relatifs à la construction du centre technique municipal de Mommenheim aux entreprises retenues ci-dessus mentionnées ;
- **APPROUVER** le lancement des travaux ;
- **AUTORISER** M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus désignées ;
- **CHARGE** M. le Maire de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces prestations ;
- **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Divers

- Au vu de l'augmentation considérable des effectifs dans les écoles, la CAH a validé en séance du 29 avril 2019 l'augmentation du nombre de places du périscolaire de Mommenheim qui est porté de 80 à 100 places.
- La réunion avec le programmiste pour définir les besoins au niveau des écoles et du périscolaire aura mardi le 14 mai 2019 à 16h30. Les élus qui souhaitent y participer voudront bien se manifester auprès de M. le Maire.
- M. le Maire rappelle la visite des conseillers municipaux de Vimbuch samedi le 4 mai prochain. A 14h30 aura lieu la visite de la résidence sénior d'Oberhoffen. Rendez-vous est pris à 16h00 devant la mairie de Mommenheim pour se rendre dans les nouveaux lotissements, puis les participants sont conviés au club house vers 18h30 pour le repas de clôture.
- M. Alain BIETH adressera aux membres du Conseil, pour rappel, l'invitation à la soirée des bénévoles qui se tiendra le 25 mai 2019 comme à l'accoutumée.
- Le planning du bureau de vote concernant les élections européennes du dimanche 26 mai 2019 a été transmis par courriel par Mme Béatrice SCHNEIDER à l'ensemble des intervenants.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 21h00.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Francis WOLF